



Par courriel

Le 27 juillet 2022

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2021-007

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») désire fournir certaines précisions relativement aux suivis découlant de la décision D-2021-007 de la Régie de l'énergie (la « Décision »), rendue à l'occasion de l'étape 3 du dossier R-4045-2018.

Dans la Décision, la Régie demande au Distributeur de déposer annuellement un suivi administratif afin de valider si le seuil de 50 kW est approprié. Le Distributeur constate ne pas avoir déposé ce suivi au moment prévu par la Décision. Il estime être en mesure de déposer celui-ci cet automne.

Comme second suivi découlant de la Décision, la Régie demande de produire, pour chaque période hivernale, un relevé détaillé des périodes d'effacement réelles des clients CB du Distributeur et des redistributeurs ainsi qu'un relevé détaillé du prix réel moyen des achats de court terme pour chaque période d'effacement, coïncidente et non-coïncidente ou le coût moyen des approvisionnements à la marge en l'absence d'achats sur les marchés de court terme.

Le Distributeur souligne qu'afin de pouvoir produire un tel suivi pour la période hivernale 2021-2022, il doit auparavant avoir alloué les bâtonnets patrimoniaux, exercice fait sur la base d'une année civile, soit 2022. Ainsi, c'est de façon contemporaine au dépôt du rendre-compte suivant l'article 75.1 de la LRÉ qu'il pourra déposer un tel suivi, soit, à titre indicatif, au printemps 2023, après l'allocation des bâtonnets patrimoniaux pour l'année 2022, qu'il pourra déposer le suivi pour l'hiver 2021-2022.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Simon Turmel*

SIMON TURMEL, AVOCAT

ST/jg